



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et institutionnelles

Pôle des affaires juridiques

Affaire suivie par
Pierre GARDES
Responsable du PAJ

Décision n°2026_OR_119



Banalisation de la journée du 15/10/2026
dans le cadre du Festival Futurs Proches

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse.

DÉCIDE

Article 1^{er}

La journée du 15 octobre 2026 est banalisée à l'intention :

- des bénévoles participants à l'organisation du « Festival futurs proches » ;
- des personnels participants aux activités du « Festival futurs proches ».

Article 2

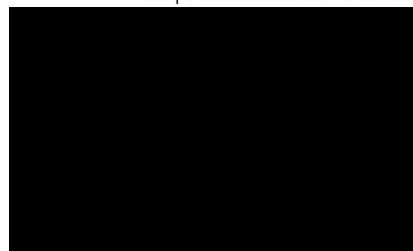
La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est soumise à publicité, elle sera affichée sur le site internet de l'université.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 12 octobre 2026

La présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY